

Questions orales

[Traduction]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

LA PRÉSENCE D'INSPECTEURS DES PRODUITS ALIMENTAIRES
DANS LES USINES EN GRÈVE EN ALBERTA

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Peut-il dire pourquoi son ministère a ordonné aux inspecteurs des produits alimentaires de se rendre dans les usines en grève en Alberta, malgré la situation très dangereuse dans laquelle cette initiative place ces travailleurs?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, tel n'est pas le cas.

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, les fonctionnaires du ministère du Travail ont accepté de rendre une décision aux termes de la partie IV du Code canadien du travail concernant un travail dangereux effectué par les employés dont a parlé le député. Les fonctionnaires ont pris cette décision en prenant pour acquis que les dirigeants avaient donné une assurance suffisante et que les gens respecteraient la loi.

L'APPEL QU'ON AURAIT FAIT À UNE INSPECTRICE DES PRODUITS
ALIMENTAIRES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Les travailleurs peuvent-ils croire que la loi est appliquée impartialement quand un secrétaire parlementaire du solliciteur général téléphone à une inspectrice à 1 heure du matin et lui demande de se rendre au travail?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je me contenterai de dire au député que les employés dont il a parlé dans sa question initiale ont appelé le ministère fédéral du Travail pour s'enquérir au sujet du travail dangereux. Les fonctionnaires du ministère du Travail, conformément aux critères établis, ont examiné cet appel et ont constaté que le travail n'était pas dangereux en l'occurrence.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE BOIS DE RÉSINEUX—LA REQUÊTE DE
L'INDUSTRIE AMÉRICAINE EN VUE D'OBTENIR L'IMPOSITION DE
DROITS COMPENSATEURS

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, j'adresse ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle porte sur la décision prise vendredi dernier par le département du Commerce américain à propos des importations de bois d'oeuvre. Le ministre pourrait-il faire part aux habitants de ma circonscription et aux autres Canadiens directement ou indirectement touchés par cette industrie des projets de son ministère pour arriver à une solution, en collaborant à la fois avec les provinces et l'industrie?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, cette question est, bien sûr,

surtout du ressort provincial, bien qu'à notre avis le gouvernement fédéral ait un rôle prépondérant à jouer pour réunir les parties.

J'ai déjà dit que nous avons affaire ici à une procédure quasi judiciaire. Nous espérons que l'Opposition résistera à la tentation de donner une tournure politique à cette procédure quasi judiciaire. Quant à nous, nous essayons d'assurer la meilleure coordination possible afin que le dossier du Canada soit aussi solide que possible. C'est pourquoi je convoque les représentants des gouvernements provinciaux, de l'industrie, des syndicats concernés et du gouvernement fédéral à une réunion qui aura lieu à Vancouver vendredi.

* * *

[Français]

LES DOUANES

LES DROITS FRAPPANT LES IMPORTATIONS DE LIVRES DE
FRANCE—ON DEMANDE DES PRÉCISIONS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, jeudi dernier, le ministre des Finances a fait volte-face, déclarant que les livres importés de France au Canada ne seraient pas frappés d'un droit tarifaire de 10 p. 100. Cependant, le même jour, le premier ministre, à CHRC à Québec, a déclaré que le Canada ne pouvait imposer une taxe sur les seuls livres américains en anglais et qu'il devait frapper tous les livres, même ceux venant de France. Ma question s'adresse à la ministre d'État (Finances): Est-ce que le ministre des Finances peut clarifier la confusion semée par sa politique tarifaire sur les livres, une fois pour toutes? Qui les Canadiens doivent-ils croire? Le premier ministre ou le ministre des Finances?

[Traduction]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, à mon avis, le ministre des Finances a été très clair à ce sujet la semaine dernière à la Chambre lorsqu'il a répondu à la question relative aux ouvrages et manuels publiés en anglais. La réponse était on ne peut plus claire.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE SUPPRIMER LE DROIT
TARIFAIRE SUR LES LIVRES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, le ministre n'a pas été parfaitement clair là-dessus, et le premier ministre non plus. Par conséquent, je recommande que le gouvernement retire le tarif exigé sur les livres . . .

Des voix: La question.

Mme Finestone: Non seulement le gouvernement pénalise les lecteurs . . .

Des voix: La question.

Mme Finestone: Ma question, monsieur le Président, est la suivante: le gouvernement supprimera-t-il ce droit tarifaire? Vous pénalisez les lecteurs anglophones ou les lecteurs francophones . . .